



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais d'optique

Question écrite n° 119904

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le taux extrêmement faible de la prise en charge des frais d'optique par l'assurance maladie. Cette prise en charge apparaît très faible par rapport aux frais engagés pour certains soins. Aussi, pour éviter que de nombreuses personnes n'aient plus recours aux soins, faute de prise en charge, il lui demande de lui faire connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour un meilleur remboursement des frais d'optique par l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119904

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2339